

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 Décembre 2008

**Membres présents :** Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs COHEN – DUGELET – PEREK - RINGUET – SORNAY - TOURNISSOUX – Mmes CHAVY – PRALUS

**Membres excusés :** Mrs CHATELET- DUMONT- GRILLET- MONNET – Mme DEPARDON

**Membres absents :**

**Secrétaire de séance :** M. PEREK

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- 1) Déclaration d'intention d'aliéner
- 2) Décision Budgétaire Modificative
- 3) Demandes de subventions
- 4) Personnel communal
- 5) Nommé un délégué à la défense nationale
- 6) Acquisition de terrain
- 7) Choix d'un cabinet pour l'assainissement du haut de morgon
- 8) Contrat d'assistance juridique avec le centre de gestion
- 9) Tarifs salle des sociétés
- 10) Tarifs des photocopies
- 11) Questions diverses



#### 1) Déclaration d'intention d'aliéner

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AI n° 532 lieu dit « le colombier » propriété des consorts KUHNEL.

#### 2) Décision Budgétaire Modificative

Monsieur DAUTUN expose qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits de certains articles budgétaires en section de fonctionnement et d investissement, pour permettre les ajustements sur le budget 2008,

Après délibération, le conseil unanime,

**APPROUVE** les modifications de crédits sur le budget communal 2008 suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 2312	- 26 000 €	
ARTICLE 2313	+ 26 000 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 66111	+ 8 000 €	

ARTICLE6531	+ 2 000 €	
ARTICLE 6413	+ 5 000 €	
ARTICLE 60612	- 8 000 €	
ARTICLE 61523	- 2 000 €	
ARTICLE 6232	- 5 000 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **3) Demandes de subventions**

#### 3.1 Subvention annuelle aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2008, les subventions aux associations pour un montant total de 5 709 € comme suit :

Sou des Ecoles 603 € - Comité d'entraide 397 € - Harmonie 397 € - Basket 397 € - Football club 397 € - Association sportive du Collège 321 € - Comité de Jumelage 321 € - Association des Donneurs de Sang 321 € - Comité Cycliste 321 € - Amicale Bouliste 321 € - Chorale In Vino Musica 321 € - Association d'aide à domicile 321 € - Conseil de parents d'élèves 321 € - Anciens Combattants A.T.M. 200 € - Judo 200 €- Archers de la Grappe Villiatonne 100 € - société de pêche 100 € - Association cord'amie 100 € - Centre anticancéreux L. BERARD 71 € - Association sport et loisir des handicapés physiques du Beaujolais 71 € - Association Valentin HAUY 31 € - Comité d'entraide et d'éducation sanitaire pour la lutte contre les maladies respiratoires et la tuberculose 16 € - Comité de jumelage Beaujolais Kalarach (cotisation) 61 €.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

**DECIDE** que le versement de la subvention à chaque association sera effectué après production d'un bilan d'activité ainsi que du dernier bilan financier.

3.2 Monsieur DAUTUN propose au conseil municipal de verser une participation d'un montant de 150 € à la famille de Mr MARMONIER (inventeur et constructeur des pressoirs) en dédommagement des frais engagés pour le transfert de Mr MARMONIER Jacques Félix du cimetière de Lyon à celui de Villié-Morgon.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** d'attribuer une participation d'un montant de 150 € à la famille MARMONIER

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2008

#### 3.3 Indemnité de conseil au trésorier municipal

Monsieur DAUTUN expose qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux de l'indemnité de conseil qui peut être accordée au trésorier municipal conformément à l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**FIXE** le montant de l'indemnité à 100 % du taux maximal à partir de l'année 2008.

#### **4) Personnel communal**

##### 4.1 Recrutement d'agent recenseurs

Madame BOULAND rappelle au conseil municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2009.

Le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de recruter 4 agents recenseurs, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 0.90 € par feuille de logement remplie
- 1.10 € par bulletin individuel
- la collectivité versera un forfait de 60 € pour les frais de transport.
- les agents recenseurs recevront 16.16 € pour chaque séance de formation.

##### 4.2 Création de poste à la cantine scolaire

Madame BOULAND informe le conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint des services techniques à la cantine scolaire afin de pouvoir assurer la surveillance du deuxième service de la cantine scolaire.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent à raison de 6h30 par semaine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2008

#### **5) Nommé un délégué à la défense nationale**

Le conseil municipal désigne Monsieur Thierry LAMURE pour représenter la commune.

#### **6) Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame FOILLARD Suzanne domiciliée 145 montée des gaudets à villié-morgon (rhône) accepte de signer une promesse de vente en faveur de la commune pour une parcelle figurant au P.O.S. sous le numéro AW 288 d'une superficie de 802m<sup>2</sup> en nature de vigne et de pré. Cette acquisition doit permettre la création d'une voie nouvelle rendue nécessaire dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation routière, les voies existantes étant devenues insuffisantes au regard de l'accroissement du trafic routier de la partie sud du bourg.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle par la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente à intervenir entre la commune et Mme FOILLARD et l'acte notarié en l'étude de maître HOICHE.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2008.

### **7) Choix d'un cabinet pour l'assainissement du haut de morgon**

Monsieur LAMURE informe le conseil municipal des offres faites pour la consultation sans formalité, en application du nouveau code des marchés publics, portant sur le choix d'un cabinet pour la réalisation des travaux d'assainissement du haut de morgon. Trois offres ont été reçues, les forfaits de rémunérations sont les suivants :

- \* Cabinet BONNET pour un montant H.T. de 51 000 €
- \* Cabinet TRAMOY pour un montant H.T. de 46 902.60 €
- \* Cabinet MERLIN pour un montant H.T. de 46 300 €

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** de retenir l'offre faite par le cabinet MERLIN pour un montant H.T. de 46 300 €

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2008.

### **8) Contrat d'assistance juridique avec le centre de gestion**

Monsieur DAUTUN donne lecture de la présentation des missions d'assistance juridique proposée par le centre de gestion de la fonction publique. Ces missions ont pour but d'aider les communes à résoudre les difficultés liées à la gestion communale. Le montant de la participation due pour l'année 2009 s'élève à la somme de 1 322 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** d'adhérer à cette mission d'assistance juridique pour l'année 2009.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009.

### **9) Tarifs de la salle des sociétés**

Monsieur DAUTUN rappelle que la dernière modification des tarifs de location de la salle des sociétés a été approuvée par délibération en date du 07/11/2001. Il est proposé de réviser ces tarifs à compter du 01/01/2009

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**FIXE** les tarifs de location de la salle des sociétés à compter du      comme suit :

- la demi-journée : 30 €
- la journée : 50 €

### **10) Tarifs des photocopies**

Monsieur DAUTUN explique au conseil municipal qu'il convient de fixer des tarifs pour les nouveaux services proposés par le photocopieur.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**ACCEPTE** les nouveaux tarifs de photocopie proposés par Mr DAUTUN.

## **11) Questions diverses**

11.1 Monsieur le Maire informe le conseil que les vœux de Mr PERRUT auront lieu le mardi 13 janvier 2009 à Beaujeu à 18h30.

11.2 Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal que le nettoyage des tags de la salle des séminaires et la cantine scolaire ont été effectué.

11.3 Monsieur DAUTUN informe le conseil qu'un podium de lecture pour la bibliothèque sera acheté en 2009.

11.4 Le Conseil communautaire aura lieu le Mercredi 14 janvier 2009 au caveau de villié-morgon.

11.5 La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le Mardi 13 Janvier 2009 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.